

Semaine du 13 février 2015

[Cinéma]

LES SCÉNARISTES EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

Olivier Gorce est notamment le scénariste avec Roschdy Zem et Cyril Gély de *Chocolat*, en tournage, ou avec Stéphane Brizé d'*Un homme*, en cours de finition. Il dresse les priorités de la Guilde française des scénaristes pour le 7^e art. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR SARAH DROUHAUD



© Olivier Gorce, scénariste.

► **Vous venez de passer la main à la tête du cinéma à la Guilde française des scénaristes. Comment s'organise-t-elle entre ses trois branches, fiction télé, cinéma et animation ?**

Une covice-présidence vient d'être mise en place à la tête du répertoire cinéma, partagé entre Nadine Lamari et Isabelle Wolgust. Le conseil d'administration de la Guilde, présidé par Anne Rambach, comprend 20 élus, cinq en cinéma, cinq en animation et dix en fiction télé. Une répartition qui correspond à la population de la Guilde. Aujourd'hui, tous les répertoires se reconnaissent, ce qui n'a pas toujours été le cas. Chacun a compris que les dossiers, de plus en plus techniques, ne sont pas exactement les mêmes. Il n'y a que Guilhem Cottet, notre délégué général, qui soit compétent sur les trois répertoires.

► **Y a-t-il des sujets transversaux ?**

Nous bénéficions au cinéma de l'antériorité des combats des scénaristes télé, comme les chartes de développement, les clauses types contractuelles, les barèmes d'écriture même s'il est plus facile d'établir des barèmes en télévision où les budgets sont plus standardisés qu'au cinéma. La télévision est aussi plus avancée sur des éléments de transparence, comme sur l'établissement d'une fiche généalogique de l'écriture en cours, qui permettra, quand un scénariste s'engagera sur un projet, de connaître qui a fait quoi avant lui, dans quelles conditions.

► **Quel est l'axe prioritaire de votre action côté cinéma ?**

Nous recherchons la reconnaissance. La reconnaissance artistique et symbolique, pour faire entrer dans la tête des gens, et notamment de la presse, qu'un film s'écrit, que la place du scénariste sur le générique, sur l'affiche, etc. doit être respectée. Et puis, il y a la reconnaissance financière. Il y a une urgence sur les conditions de travail des scénaristes à laquelle il va falloir remédier rapidement. Car nous constatons une dégradation des conditions sur les productions les plus fragiles. Il y a des cas où les auteurs

ne sont quasiment pas payés, voire pas du tout. Or, alors qu'il y a désormais une convention collective pour les techniciens où même dans le régime dérogatoire des revenus minima existent, l'écriture reste le seul domaine où il n'y a aucune règle. Et pour négocier, le rapport de force est souvent au désavantage de l'auteur parce qu'il intervient au plus mauvais moment, très en amont de la fabrication des films, où il y a objectivement moins d'argent.

► **Comment travaillez-vous sur ce dossier ?**

Nous réfléchissons avec les réalisateurs de la SRF, la plupart étant scénaristes de leurs propres œuvres, donc intéressés par le financement de l'écriture, et le Sfaal, syndicat des agents, afin de proposer des pistes communes au CNC. Le point d'équilibre visé est d'établir des règles afin de trouver des seuils de référence pour toute la profession, avec une somme sanctuarisée pour l'écriture. Il ne s'agit pas d'entraver la faisabilité des films les plus mal financés, mais d'assurer un minimum de revenus. Nous voulons réussir à déterminer un prix minimum du "labeur", puis, à partir de la mise en production du film, mettre en place un rattrapage via une indexation liée, d'une manière ou d'une autre, au financement et au succès du film. Car actuellement, il y a toujours plus urgent que de revaloriser la part du scénariste qui a permis qu'il se fasse. Et les minima garantis versés ne doivent pas être uniquement conditionnés à la mise en production des œuvres. Aujourd'hui, ils peuvent l'être jusqu'à 70%. C'est une prise de risque excessive qui pèse sur le scénariste. Pour l'auteur-réalisateur, si le film se monte, il en tirera un bénéfice, le coscénariste pas forcément. En amont, on prend ce risque et, en aval, nous avons des rémunérations proportionnelles conformément au droit d'auteur, mais qui sont à des niveaux dérisoires après amortissement des films alors même que le nombre de longs rentables demeure très faible. ❖

► www.lefilmfrancais.com

Retrouvez l'interview en intégralité, la composition complète du bureau de la Guilde et les lauréats du prix Jacques-Prévert 2015.